

BUREAU SYNDICAL

RÉUNION DU 05 FÉVRIER 2015

Date de la convocation : 20 janvier 2015

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Mme Anne-Marie KEISER (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur André MATHIA (Titulaire), Monsieur Hervé GAYRARD (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur Claude CAMINADE (Suppléant), Monsieur Ludovic MANSUY (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire).

DÉLIBÉRATION N°20150205_009
MODIFICATION DU CATALOGUE DES PRIX DE L'ACTIVITÉ
« SERVICES NUMÉRIQUES »

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20150205_009
MODIFICATION DU CATALOGUE DES PRIX DE L'ACTIVITÉ
« SERVICES NUMÉRIQUES »

Considérant la convocation du comité syndical en date du 20 janvier 2015 fixant le prochain comité syndical le 5 février 2015 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le jeudi 5 février 2015 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu les statuts du syndicat mixte Gironde Numérique permettant la mutualisation des services numériques,

Considérant l'obligation de valider le montant des participations facultatives des membres au regard des services proposés,

Considérant que les participations facultatives des membres aux services numériques sont décomposées en deux parties :

- Une participation forfaitaire qui permet l'accès à une plate forme de services et/ou à des prestations de sécurisation des données,
- Une participation pour des prestations complémentaires non prévues dans le cadre des services proposés lors de l'adhésion,

Les participations sont modulées en fonction des items suivants :

- Nombre d'agents (ETP),
- Capacité de sécurisation des données nécessaires,
- Notion de mutualisation territoriale.

Les prestations comprises dans les adhésions sont décrites dans l'annexe jointe.

La participation est souscrite par une Communauté de communes ou d'agglomération pour elle-même et les communes membres en fonction des éléments du catalogue joint en annexe.

La participation est annuelle du 1er Janvier au 31 décembre de l'année. Toutes adhésions votées à compter du 1er septembre seront effectives pour l'année suivante.

Le choix de participer à la mutualisation revient pour la Communauté de communes ou d'agglomération à voter une délibération de participation qui se matérialisera par une convention type d'adhésion.

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20150205_009
MODIFICATION DU CATALOGUE DES PRIX DE L'ACTIVITÉ
« SERVICES NUMÉRIQUES »

Considérant que la présente délibération vise à modifier la délibération N°20131219_009 fixant les participations de base au projet de mutualisation des services numériques :

- Mise en place d'une tarification, pour les EPCI au-delà du groupe « CDC + 28 communes » qui reprend l'intégralité des deux packs.
- Ajustement des prestations complémentaires afin de tenir compte des demandes nouvelles des EPCI et non prévues initialement,
 - Mise à disposition d'un logiciel libre « OpenDemandes » (base citoyenne),
 - Diagnostic et conseil Télécoms,
 - Prestations sur mesure et sur devis à la demande des utilisateurs.

Les conditions d'adhésions pour les Communautés de communes et d'agglomérations restent inchangées.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- D'approuver la modification du catalogue des prix des services tel que visée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 5 février 2015

Pour expédition conforme,

La Présidente de Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

Annexe : *Catalogue des prix modifié*

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

CATALOGUE DES PRESTATIONS DES SERVICES NUMERIQUES

I - Prestations comprises dans chaque pack

Plateforme de services 2 000 € + 300 € par agents	
Pour les services ci-dessous, le périmètre des actions de Gironde Numérique consiste au paramétrage au démarrage de la collectivité et de ses utilisateurs, à leur formation et à l'assistance fonctionnelle.	
Plateforme des marchés publics	+ Création compte BOAMP
Tiers de Télétransmissions Actes	+ Mise à disposition des documents types
Tiers de télétransmission Hélios	
Mails sécurisés	Importation des élus de la collectivités
Identité électronique (certificat)	Commande et remise du certificat dans votre collectivité. 2 certificats maximum par adhérent
Pour les services ci-dessous, il est nécessaire de disposer de ressources internes à la collectivité pour définir les processus nécessaires au fonctionnement	
Gestion électronique des délibérations	+ Mise à disposition de documents types
Parapheur électronique	
Gestion électronique des congés	
Outils collaboratifs (agenda, annuaire partagé, gestion ressources, gestion de fichiers, ...)	
Plateforme d'échange de fichiers volumineux	Usage sans restriction
Diagnostic Gestion de projet Administration et maintenance des services hébergés	
Informations : newsletter, extranet services, participation à des groupes projet en vu de piloter les axes de développement des catalogues de prestations.	
Sécurisation des données 5 000 € + 500 € par 100Go	
Gestion nom de domaine	1 nom de domaine .fr
Espace de sécurisation des données publiques	Volumétrie choisie dans l'adhésion
Monitoring de la sauvegarde externalisée	
Correspondant Informatique et Libertés	Gestion de projet et accompagnement pour la mise en place, réunion d'information à la direction et aux utilisateurs
Matériel de sécurisation des données	1 Nas (serveurs de fichiers)
Registre CNIL	
Hébergement applicatif (sous réserve technique)	Les licences nécessaires au fonctionnement et les maintenances applicatives ne sont pas comprises.
LDAP	
Services de Mails	Hors migrations de l'historique
Plateforme de gestion des mails	
Diagnostic Administration et maintenance du datacenter et du matériel fourni pour la sécurisation de vos données.	

Système d'information tous compris qui reprend l'intégralité des 2 packs

50 agents max	CDC seule	CDC + 3 communes (*)	CDC + 5 communes (*)	CDC + 10 communes (*)	CDC + 14 communes (*)	CDC + 18 communes (*)	CDC + 22 communes (*)	CDC + 25 communes (*)	CDC + 28 communes (*)	CDC + 31 communes (*)	CDC + 34 communes (*)	CDC + 37 communes (*)	CDC + 40 communes (*)
100Go	4 500	6 000	7 500	10 000	12 500	15 000	17 500	20 000	22 500	25 000	27 500	30 000	32 500
250Go	5 500	7 500	10 000	12 500	15 000	17 500	20 000	22 500	25 000	27 500	30 000	32 500	35 000
500Go	7 500	10 000	12 500	15 000	17 500	20 000	22 500	25 000	27 500	30 000	32 500	35 000	37 500
1To	10 000	12 500	15 000	17 500	20 000	22 500	25 000	27 500	30 000	32 500	35 000	37 500	40 000
1,2To	12 500	15 000	17 500	20 000	22 500	25 000	27 500	30 000	32 500	35 000	37 500	40 000	42 500
1,4To	15 000	17 500	20 000	22 500	25 000	27 500	30 000	32 500	35 000	37 500	40 000	42 500	45 000
1,6To	17 500	20 000	22 500	25 000	27 500	30 000	32 500	35 000	37 500	40 000	42 500	45 000	47 500
1,8To	20 000	22 500	25 000	27 500	30 000	32 500	35 000	37 500	40 000	42 500	45 000	47 500	50 000
2To	22 500	25 000	27 500	30 000	32 500	35 000	37 500	40 000	42 500	45 000	47 500	50 000	52 500

(*) les communes inférieures à 500 habitants ne seront pas comptabilisées.

Participation individuelle des communes facturée à la CDC

Nombre d'habitants	< 100	< 1 000	< 3 500	< 10 000	< 20 000	< 100 000
Coût annuel du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	350	500	1 200	2 500	4 000	20 000

Les coûts en euros sont toutes taxes comprises et comprennent toutes les charges.

II - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Facturation à la communauté de communes ou d'agglomération dans les conditions spécifiées ci-après:

	Unité	Coût
Formation à la demande	½ journée	300,00 €
	journée	500,00 €

	Unité		Coût
Ressources humaines	Intervention administrateur système	½ Journée	600,00 €
		Journée	1 000,00 €
	Gestion de projet	½ journée	450,00 €
		journée	800,00 €
	Développements spécifiques	½ journée	250,00 €
		journée	500,00 €

Identité électronique: Certificat	Unité	Coût	renouvellement
	1 (valable 3 ans)	220,00 €	54€ / an

gestion de la collectivité par GN	< 10 personnes	< 25 personnes	< 50 personnes	< 100 personnes
Gestion de congés	30€/an	45€/an	75€/an	150€/an
Outils collaboratifs	70€/an	110€/an	180€/an	350€/an
Mails sécurisés	30€/an	45€/an	75€/an	150€/an

La gestion consiste en la mise à jour des données utilisateurs et des process de la collectivité.

	Unité	Coût
Migration boîte mail	1 Boîte aux lettres	75€

	Unité	Coût
Migration Site web	½ journée	400€
	journée	750€

	Nombre d'habitants	< 10 000 hbts			> 10 000 hbts
	Nombre d'agents	< 3 agents	< 5 agents	> 5 agents	
	Logilibre Services EPM (police municipale)	Installation, paramétrage et formation (à distance si inférieure à 3 agents)	850,00 €	1 300,00 €	2 200,00 €
	Abonnements, hébergements et maintenance annuels	170€/an	225€/an	225€/an	280€/an
	Assistance utilisateur (coût par utilisateur)	80,00 €	75,00 €	70,00 €	70,00 €
	Option de verbalisation électronique (fourniture d'une tablette pour signature + télé-installation)	240,00 €			

Open Demandes Logiciel gestion demandes citoyennes	Prix adh GN TTC
communes < 3500 hbts (max : 10users)	
Installation	440 €
Presta initiales	320 €
Formation (coût jour)	800 €
Abo annuel (5 user)	1 020 €
CdC et communes inférieures à 10 000 hbts (max 25 user)	
Installation	440 €
Presta initiales	1 200 €
Formation (coût 1,5 jours)	1 200 €
Abo annuel (10 user)	1 680 €
CA et communes supérieures à 10 000 hbts (max 50 user)	
Installation	440 €
Presta initiales	2 300 €
Formation (coût 2jour)	1 600 €
Abo annuel (30 user)	3 210 €
Option (externalisée)	
module VIP	240 €
Formation VIP	675 €
Formation (coût jour)	675 €
Coût modèle type	285 €
Récupération de données	575 €

Diagnostic Telecom			prix adh GN TTC
Prestation	Quantité en jours	livrables	
Diagnostic « flash » Niveau 1	1,5 jours	Remise d'un rapport de diagnostic et d'axes d'optimisation sous 15 jours	1 250,00 €
Diagnostic « Complet » Niveau 2	4 à 6 jours	Remise d'un rapport et de préconisations (scénarios) sous 15jours	Pour 6 sites représentatifs : 4250 €
			Pour 6 sites supplémentaires : 1150 €
Diagnostic « sur mesure »	la journée	Remise d'un rapport et de préconisations (scénarios) sous 15jours	Expert techniques : 1050 €
			chargé d'affaires : 700 €

Prestations sur mesure à la demande des adhérents	sur devis
---	-----------

Les prestations complémentaires sont exonérées de TVA conformément à l'article 261B du Code Général des Impôts.